

# Evolution des Surfaces de grands espaces Toujours en Herbe

## Pour comprendre

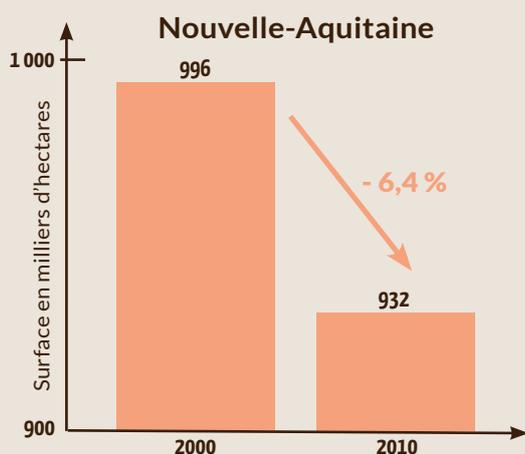
■ On appelle Surface Toujours en Herbe (STH) les prairies permanentes : elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux ; elles peuvent être fauchées et/ou pâturées. (définition Agreste)

■ L'indicateur mesure l'évolution de la Surface Toujours en Herbe des petites régions agricoles (PRA) où elle est au moins égale à 20 % de la Surface Agricole Utilisée. Les petites régions agricoles ont été définies pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes par département. Privilégier les surfaces au moins égale à 20 % de la SAU dans le calcul permet de s'intéresser aux surfaces de prairies permanentes considérées comme suffisamment étendues pour maintenir la biodiversité associée à ces milieux. Un taux d'évolution négatif témoigne de la non préservation des surfaces de grands ensembles prairiaux.

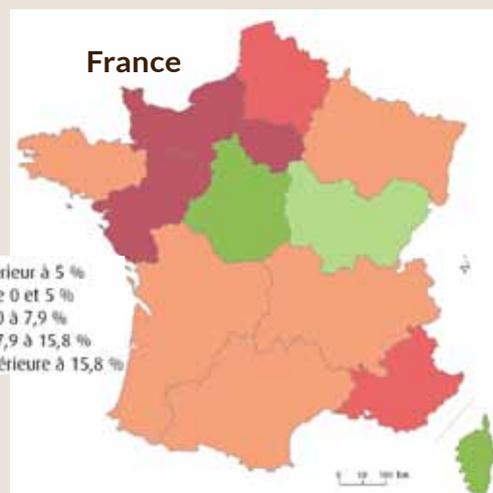
## Repères

### Evolution des grands espaces toujours en herbe (période 2000 - 2010)

(STH totale des petites régions agricoles avec au moins 20 % de leur SAU en STH)



Source : Agreste - Recensements Agricoles



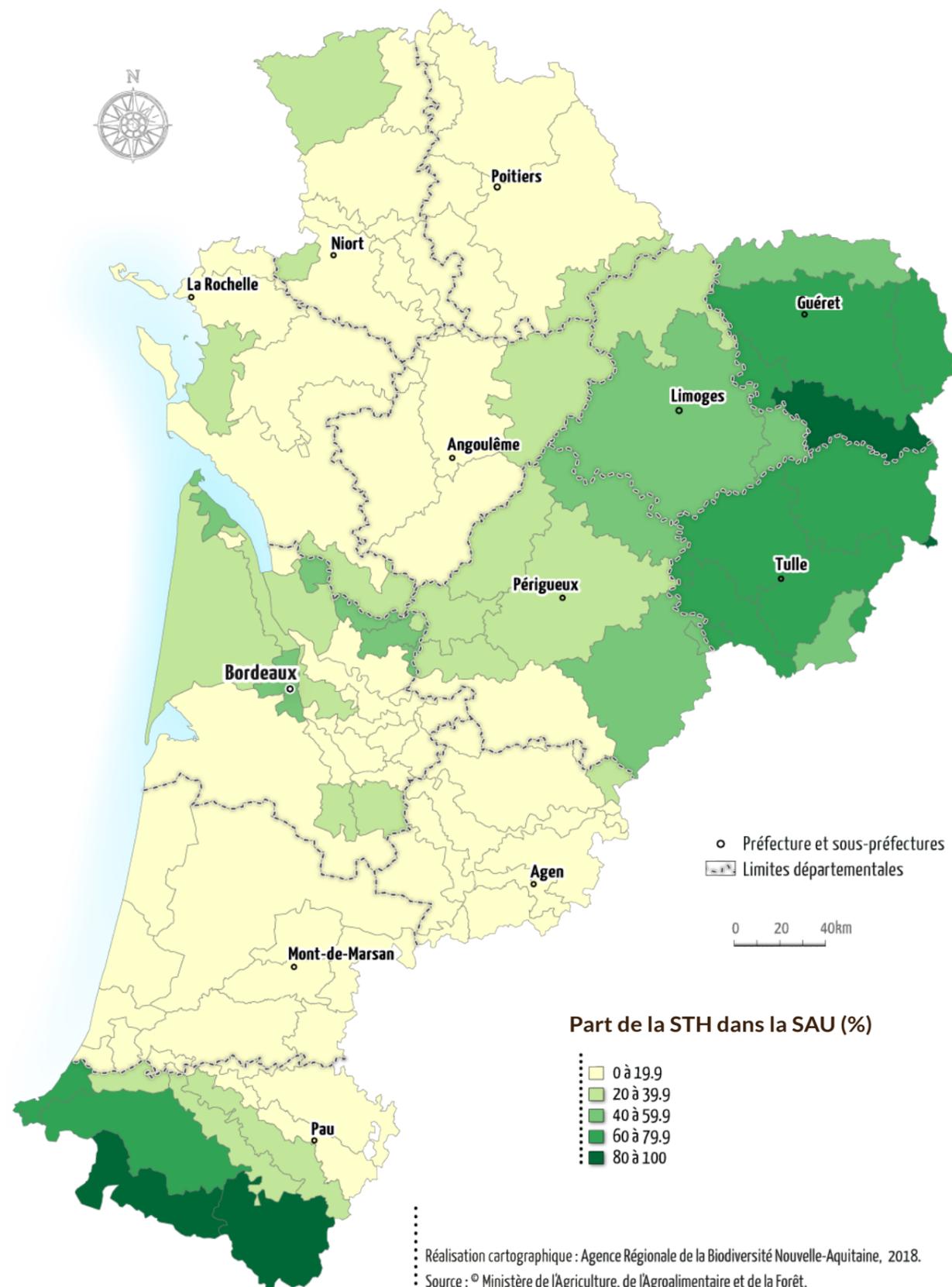
Source : Observatoire Nationale de la Biodiversité

La perte observée entre 2000 et 2010 au niveau métropolitain est de 7,2 %.  
Elle est de 6,4 % en Nouvelle-Aquitaine.

## Enjeux

- Les surfaces toujours en herbe abritent une biodiversité importante, ordinaire ou remarquable. Elles sont le refuge d'espèces végétales et animales menacées.
- Leur régression entraîne la disparition de fonctions positives pour l'Homme et l'environnement. Elles sont reconnues pour assurer de nombreux services écosystémiques : approvisionnement (production de fourrages), régulation (régulation des ravageurs et des pollinisateurs, épuration de l'eau, rempart contre l'érosion et les inondations, stockage de carbone), support (fertilité des sols) et culturel (particularité paysagère).
- Elles représentent le milieu agricole qui a le plus régressé ces dernières années, par conversion agricole mais aussi et surtout par artificialisation.

## Localisation des grands espaces toujours en herbe en 2010



## Evolution de la Surface Toujours en Herbe des Petites Régions Agricoles avec au moins 20 % de leur SAU en STH - entre 2000 et 2010 - par département

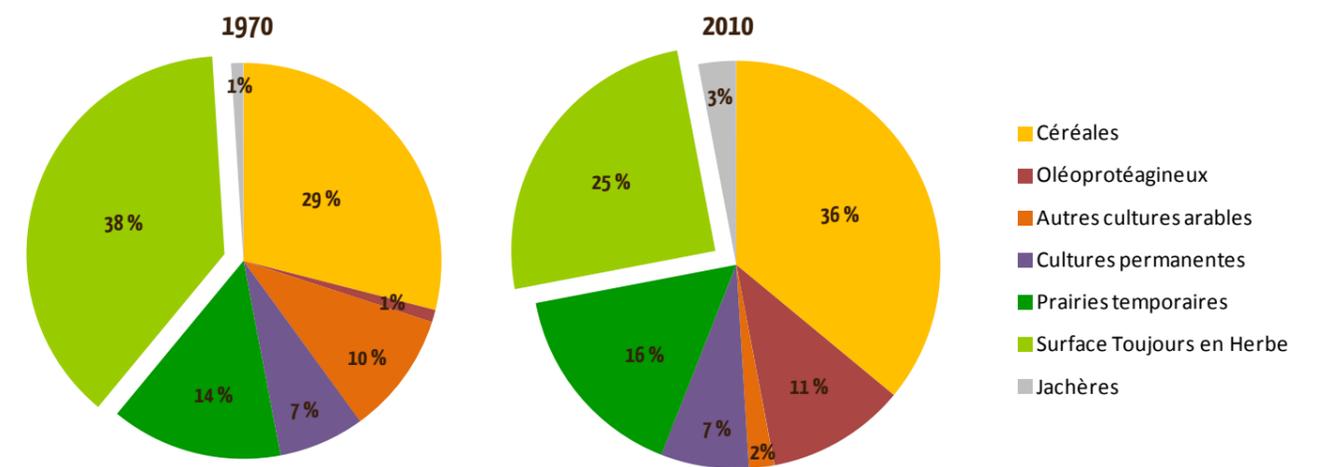


Source : Agreste - Recensements Agricoles

Les espaces toujours en herbe au sein des petites régions agricoles (dont la STH représente au moins 20 % de la SAU) sont très présents au nord-est de la région (dans la Creuse et en Corrèze) ainsi que dans le sud (Pyrénées-Atlantiques), soit logiquement dans les zones d'élevage.

### Informations complémentaires :

## Evolution de la part de la Surface Toujours en Herbe dans la Surface Agricole Utilisée



Si en 1970 la Surface Toujours en Herbe était la première occupation des sols agricoles néo-aquitains, elle ne l'est plus en 2010. En 40 ans, elle a reculé de 660 000 hectares quand la surface en terres labourables a progressé de 240 000 hectares. En 1970, la STH dominait sur les sols difficiles (nord Deux-Sèvres, marais de Charente-Maritime, côtes de Gironde, sud-est Vienne et nord-est Charente, Limousin, Pyrénées). Le développement de la culture intensive dans les années 1960 et 1970 a ensuite permis la mise en culture de sols jusque-là réservés aux prairies permanentes.

Source : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine - Agreste Nouvelle-Aquitaine

## Objectifs réglementaires

Il n'y a pas d'objectifs réglementaires à proprement parler pour cet indicateur, mais :

Dans le cadre de la PAC, le paiement vert est un paiement accordé à tout exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de critères bénéfiques pour l'environnement, dont celui d'assurer le maintien, au niveau régional, d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la surface agricole utile de la région, et ne pas retourner certaines prairies permanentes, dites « sensibles » (présentes dans les zones Natura 2000).



## Méthode

### FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

► Calcul de la part de la SAU que représentent les surfaces toujours en herbe (STH) dans chaque petite région agricole (PRA) par département.

$$\frac{\text{Surface STH des PRA}}{\text{Surface SAU}} \times 100$$

### LES DONNEES

► **Sources:** -les recensements agricoles - Agreste.  
--> Possibilité de faire des estimations de l'indicateur entre deux périodes de recensement à partir des données des enquêtes dites «structures des exploitations agricoles» (ESEA).

► **Fréquence d'actualisation :** - tous les 10 ans avec les recensements agricoles.  
- tous les 3-4 ans avec les enquêtes ESEA.

► **Territoire d'étude :** région, départements.

### LIMITES DE L'INDICATEUR

► Il existe des effets de seuil car les PRA retenues peuvent l'être pour une année donnée et ne plus l'être 10 ans plus tard car tombée sous le seuil des 20 % requis (et inversement).

► L'indicateur tel qu'il est construit n'intègre pas le niveau d'intensité de la gestion de ces milieux. Il n'intègre que la notion de maintien ou non de surfaces.

### RELATION avec d'autres indicateurs

► Evolution de l'artificialisation des sols

## Pour en savoir plus

► **Observatoire National de la Biodiversité :** indicateur «Evolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe» - 2016.

► **Observatoire National de la Biodiversité :** évaluation scientifique d'indicateurs de la biodiversité «Evolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe» - 2016.

► **Agreste Nouvelle-Aquitaine :** Analyses et Résultats n°46 - sept. 2017.

Action financée par :



avec le soutien de :

